

## Sport, Culture et Patrimoine

### PROGRAMME CÉLÉBRONS LE MANITOBA

#### Lignes directrices

##### DESCRIPTION

Chaque année, les festivals culturels du Manitoba honorent notre passé, en mettant en valeur la diversité de notre patrimoine et toute la portée de notre créativité. Ils contribuent à la fierté des gens d'ici et constituent un moyen de forger notre identité, de partager nos connaissances, de surmonter les différences et de favoriser la cohésion sociale. Ces événements spéciaux inspirent et cultivent aussi la créativité et le talent artistique des Manitobains, en plus de soutenir l'économie locale, d'engendrer du tourisme et d'accroître notre notoriété à l'échelle régionale, nationale et internationale. C'est pourquoi l'objectif de Célébrons le Manitoba est de reconnaître nos festivals culturels annuels établis de longue date en soulignant leurs réalisations au moment d'anniversaires importants ainsi que leurs contributions au mieux-être des Manitobains et de leurs collectivités.

##### DATE LIMITE

**La date limite de présentation des demandes est de six semaines avant la date du lancement du festival.**

##### TYPES DE RECONNAISSANCE

Célébrons le Manitoba honore les festivals culturels annuels établis de longue date, dont l'existence remonte :

- a) entre 50 et 99 ans (désignation unique);
- b) à 100 ans ou plus, en les reconnaissant tous les 25 ans.

Si votre festival culturel se qualifie, le gouvernement du Manitoba va émettre une proclamation en vertu de laquelle votre événement obtiendra une désignation spéciale. La Province va aussi :

- annoncer l'anniversaire et la désignation spéciale dans un communiqué de presse publié sur le site Web provincial;
- fournir un graphique illustrant la désignation spéciale, en vue de son utilisation dans le matériel promotionnel;
- délivrer un certificat pour souligner sa désignation spéciale, si le festival existe depuis 50 à 99 ans;
- commander et présenter une plaque commémorative avec le nom de l'événement et sa désignation spéciale tous les 25 ans, si le festival existe depuis 100 ans ou plus.

##### CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Les événements annuels admissibles doivent être des festivals culturels, communautaires ou artistiques :

- qui fournissent une confirmation raisonnable de la durée de leur existence;
- qui constituent un modèle de partenariat et d'engagement communautaires;
- dont les activités favorisent la préservation et le partage de la culture de façon respectueuse.

##### COORDONNÉES

Perry Grosshans, Analyste des programmes et des politiques

Ministère du Sport, Culture et Patrimoine

Direction de la politique stratégique

213, avenue Notre Dame, 6<sup>e</sup> étage

Winnipeg (Manitoba) R3B 1N3

Téléphone : 431 279-5045

Courriel : [perry.grosshans@gov.mb.ca](mailto:perry.grosshans@gov.mb.ca)

Site Web : <http://www.gov.mb.ca/chc/artsbranch/>

## Sport, Culture et Patrimoine

### PROGRAMME CÉLÉBRONS LE MANITOBA

#### Formule de demande

Veillez communiquer avec la Direction des arts pour qu'un conseiller vous aide dans la préparation de votre demande.

Renseignements sur l'organisme :

Nom du festival tel qu'il apparaît dans tous les documents imprimés (en lettres moulées)

Dates du lancement et de la fin du festival : \_\_\_\_\_

Adresse (rue, case postale) : \_\_\_\_\_

Ville et code postal : \_\_\_\_\_

Personne-liaison 1 : \_\_\_\_\_

Tél. : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

Personne-liaison 2 : \_\_\_\_\_

Tél. : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

**Catégorie** (inclure les dates

inscrites sur le certificat/plaque) :

50 à 99 ans

100 ans ou plus

**Présentation** (cocher la préférence) :

en personne par un représentant du gouvernement

Par la poste

**Le conseiller établira l'admissibilité à partir de la liste de contrôle ci-dessous :**

**Description générale**

Courte histoire du festival

Courte description des principales activités du festival

Nombre estimatif de participants (public, bénévoles, personnel, etc.)

**Admissibilité**

Documentation ou témoignage confirmant la date inaugurale ou la première année d'existence du festival.

Description ou exemples d'engagement communautaire correspondant à chacun des trois énoncés ci-dessous. Veuillez démontrer que votre festival :

1) Préconise les partenariats avec les entreprises locales, les écoles, les églises, les conseils municipaux et d'autres organismes communautaires. Indiquer le nombre de partenariats et décrire leur nature (y compris les dons en nature).

2) Appuie le bénévolat. Décrire le rôle des bénévoles et faire une estimation de leur nombre chaque année.

3) Fait ressortir les particularités du patrimoine culturel ou artistique de la collectivité par différents moyens, en incluant, sans s'y limiter, les arts, l'artisanat, la langue, l'alimentation, les loisirs, la lecture de contes, les costumes traditionnels, les jeux ou les compétences.

Signature

Date

Nom (en lettres moulées)

Titre